



COMMUNE DE GROISY
(Haute-Savoie)

ARRETE N° 2026AC-0040

Portant réglementation de la circulation
Sur la "route des Bornes" (RD 3)

Le Maire de la Commune de Groisy

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1,
- Vu le Code de la Route et notamment les articles R.411.8 et R.411.25,
- Vu l'Arrêté Interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière,

CONSIDERANT qu'en raison des cérémonies commémoratives qui se dérouleront aux monuments aux Morts du Chef-Lieu le **vendredi 8 mai 2026**, il est nécessaire de réglementer la circulation de tous les véhicules sur la "route des Bornes",

Article 1

En raison de la manifestation susvisée, la circulation et le stationnement de tous les véhicules sur la "Route des Bornes", entre la place du Chef-Lieu et la salle paroissiale (n° de rue 126 Route des Bornes) seront réglementés le **Vendredi 8 mai de 8h30 à 12h30**.

Article 2

Pendant toute la durée de la manifestation, la "Route des Bornes", entre la place du Chef-Lieu et la Salle Paroissiale (n° de rue 126 Route des Bornes), sera fermée à la circulation des véhicules. Des panneaux "route barrée" encadreront la portion de voie susvisée et la circulation des véhicules sera organisée par la "Route de l'Allée".

Article 3

La présignalisation et la signalisation seront assurées par les Services Techniques de la Commune.

Article 4

- La Directrice Générale des Services de la Mairie,
- Monsieur le Lieutenant-Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Haute-Savoie,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Groisy,
- au Service Départemental d'Incendie et de Secours de Haute-Savoie,
- à Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-pompiers de Groisy-Thorens,
- à Monsieur le Responsable du Centre d'Exploitation Routes Départementales de Groisy.
- au Service de la SIBRA

Fait à Groisy, le 30 avril 2026

Le Maire,
Christophe SIBILLE

Acte certifié exécutoire :
Publié et notifié le : 30 avril 2026

Le Maire,
Christophe SIBILLE

